

Aménagement et valorisation des parcelles en zone d'extrême danger (ZED)

Tables rondes

14 et 28 novembre 2015



groupe reflex
(Adéus, Marseille
Cérès Rennes
NovaScopia, Paris
Place, Bordeaux & Toulouse
Trajectoires, Lyon
www.groupe-reflex.org



Table ronde 1

le projet global

LE PROJET POUR LA ZONE D'EXTRÊME DANGER LES 15 SITES DE PROJETS



PARCELLE N° 1

(1 448 M²)

- Pas de contact direct avec le fleuve
- Potentiellement : présence du parking de l'arrêt de bus et du hangar
- Vocation envisageable : espace de nature



PARCELLE N° 2

(1 690 M²)

- Établir un lien par la berge pour relier la parcelle aux parcelles 3, 4 et 5



PARCELLES N° 3, 4 ET 5

(9 910 M²)

- Terrain ayant un accès au fleuve
- Présence d'un carrefort et d'une passerelle



PARCELLES N° 6

(2 180 M²)

- Terrain ayant un accès au fleuve
- Mise en valeur avec un terrain de Bordeaux Métropole
- Vocations envisageables : des fenêtres sur le fleuve, parc naturel sur le thème de la prairie humide, verger communautaire



PARCELLES N° 7, 8 ET 9 (5 700 M²)

(2 820 M²)

- Vegetation de marais et la forêt tropicale
- Bauxa culti en place - Contact direct avec le fleuve
- Site d'interêt général lié à sa position à l'embouchure de la jalle et au sud du parc du centre-ville
- Vocation envisageable : prolongation du parc communal - verger, jardins,



PARCELLE N° 10 (1 010 M²)

PARCELLES N° 11 ET 12 (2 260 M²)

- Pas de contact direct avec le fleuve
- proximité du centre-ville
- Vocation envisageable : Vergers de fruits, jardins, rucher



PARCELLE N° 13

(1 350 M²)

- Parcelle enclosée mais accès possible depuis la rade
- Carrefort privé pouvant peut-être être mis à disposition de la commune



PARCELLES N° 14

(1 000 M²)

- Vestiges de jardins (pergola, muret en pierre)



PARCELLE N° 15

(1 300 M²)

- Vocation envisageable : jardins et vergers, aire de pique-nique
- Vocation envisageable : jardins et vergers, aire de pique-nique



le projet global

Le projet, une opportunité pour la commune de renouer avec son fleuve

La Garonne est un atout majeur de Saint Louis de Montferrand. Aujourd’hui, on longe davantage le fleuve depuis l’avenue de la Garonne, qu’on ne le côtoie : seule la cale de l’impasse Jamouille permet d’y accéder.

Mais le fleuve peut aussi être perçu , voire vécu, comme une menace.



→ Le projet doit permettre de renforcer les relations avec la Garonne, en favorisant le plus possible la mise en scène du fleuve . Il paraît difficile d’assurer un cheminement continu en bords de Garonne. Par contre, le projet doit **favoriser les vues sur le fleuve** (balcons, pontons par exemple).

→ la signalétique des sites doit permettre d’informer les visiteurs sur les risques et sur la gestion de ces risques.

le projet global

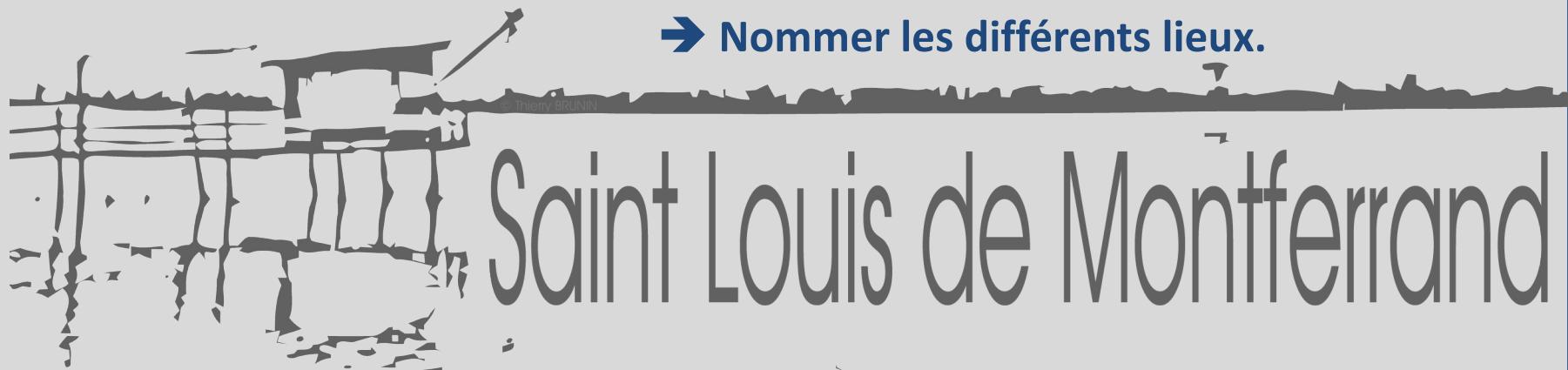
Le projet, une occasion exceptionnelle pour transformer l'image de la commune

Actuellement, Saint Louis de Montferrand est surtout connue pour ses inondations. L'aménagement des parcelles est un moyen de **transformer positivement cette image**.

→ L'image de la commune se jouera à travers la **qualité des futurs aménagements**.

→ Fort enjeu de communication vers l'extérieur sur le projet : **faire connaître la commune** à travers ces nouveaux espaces publics de qualité

→ Nommer les différents lieux.



le projet global

Deux principes d'aménagement

L'aménagement des parcelles doit rester compatible avec le risque d'inondation (laisser s'écouler les flots).

Les parcelles risquent d'être très utilisées, par les habitants de la presqu'île mais aussi par ceux de la Métropole. Leur maintenance doit prévoir cette forte sollicitation.

Les 15 parcelles représentent presque 30 hectares à aménager. Il paraît nécessaire de ne pas prévoir de tout aménager en une seule fois.

simplicité et évolutivité

→ **Rechercher la simplicité** dans les aménagements et dans le mobilier, pour en simplifier l'entretien et la maintenance :

- par exemple, prioriser la nature dans les aménagements dans une recherche de développement durable et

→ **Considérer que l'aménagement doit s'effectuer progressivement**, que tout n'est pas forcément à prévoir dès l'origine :

- rechercher l'évolutivité, l'aménagement progressif, offrir des possibilités de revenir en arrière ...

le projet global

Deux localisations privilégiées

Le centre bourg

Une opportunité de renforcer l'attractivité du centre bourg.

→ Un cheminement continu pour relier les parcelles 7/8 ($5\ 780\ m^2$) au parc et à l'école (emplacement déjà inscrit au PLU).

→ Des terrains réservés pour l'école (jardins, jeux, ...).



le projet global

Deux localisations privilégiées

Une opportunité
d'aménager
l'entrée Sud du
bourg



La cale



le projet global

Des thématiques pour l'aménagement

500 hectares de marais à Saint Louis de Montferrand

Un territoire très riche et diversifié,

mais peu connu des habitants de la presqu'île et de la métropole bordelaise.

Les marais : un territoire à faire découvrir

→ S'inspirer de ces territoires de nature dans l'aménagement des parcelles pour **faire comprendre ce que sont les marais**, pour susciter l'envie d'aller les visiter.

Quels impacts sur les aménagements, sur la signalétique prévue dans le projet

→ L'aménagement pourrait relayer le projet d'éco musée en plein air de l'association des amis de Marais : Quels besoins pour l'écomusée ?



le projet global

D'autres thématiques d'aménagement

Nature et observation

→ Prévoir des points d'observation avec vue sur la Garonne.



Sport et nature

→ Aménager un parcours santé, pour répondre aux besoins des coureurs et des marcheurs.



Connaissance du patrimoine

→ Sensibiliser les visiteurs sur l'histoire de la commune, sur ses marais, les métiers anciens ...

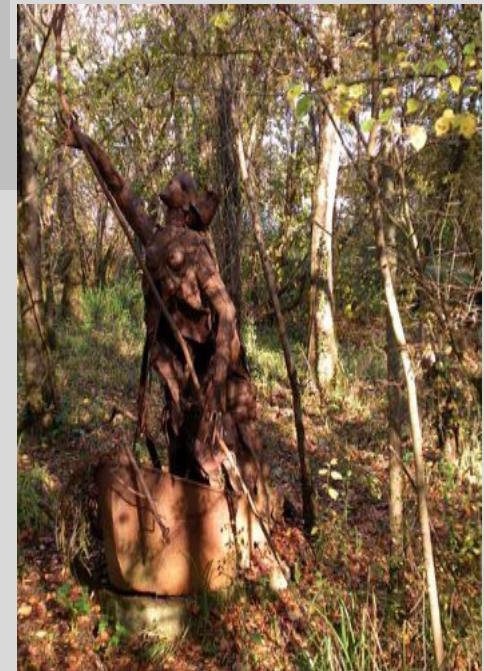
→ De nombreuses idées données pour les panneaux pédagogiques (cf. questionnaire)



le projet global

L'art et l'aménagement des parcelles

- Inviter les artistes de la commune et de la presqu'île et leur réseau d'artistes à participer à l'aménagement des sites.
- Accueillir « Festy'Saint Louis », festival multi arts organisé sur la commune : quels besoins spécifiques d'aménagement des parcelles (petite scène de spectacle par exemple) ?
- Envie de donner une place particulière à l'art partagée par les habitants (cf. questionnaire)



le projet global

L'accessibilité de ces futurs espaces publics

Les parcelles doivent être accessibles à tous les visiteurs, de la commune comme de la métropole. Il doit être facile de stationner à proximité.

Les parcelles seront des espaces de calme, d'agrément, de convivialité : elles doivent être préservées.

→ L'aménagement de chaque parcelle doit offrir la possibilité éventuelle d'un stationnement automobile ou de deux roues :

- Prévoir un retrait des clôtures sur l'avenue de la Garonne permettant le stationnement.
- Traiter ce recul de la clôture pour créer un sas entre l'avenue de la Garonne et l'intérieur de la parcelle.

→ L'accès à ces espaces doit être interdit aux deux roues.

→ Habitants très intéressés par la création de lieux de rencontre ou de détente (cf. questionnaire)

Table ronde 2 clôtures et mobilier



clôtures et mobilier

Les clôtures

Il est nécessaire de clôturer les parcelles :

par rapport aux
parcelles mitoyennes,

par rapport à l'avenue
de la Garonne,

par rapport à
la Garonne.

→ Faire attention à bien **préserver les parcelles privées mitoyennes, notamment depuis les berges du fleuve**

→ **Garder les ouvertures visuelles** (et donc ne pas avoir une clôture opaque ou trop haute) pour qu'on puisse identifier la parcelle comme étant un espace public
(privilégier les clôtures basses sur l'avenue de la Garonne)

→ Faut-il tout clôturer ou faut-il avoir un usage sélectif des clôtures ? (par exemple clôturer les espaces de jeux pour enfants et laisser sans clôture la parcelle mitoyenne de la cale)

→ **Un risque de danger à évaluer : faut-il protéger l'accès au fleuve ou le laisser libre ?**

clôtures et mobilier

Les clôtures et le mobilier : qualité et entretien

La qualité des clôtures et du mobilier jouera un rôle essentiel pour la future image des parcelles.

→ Respecter le caractère rural attaché à la commune, tout en mettant en avant **une image dynamique, contemporaine de Saint Louis de Montferrand.**

→ **Préférence pour le bois, produit et traité localement.**

En même temps, il est impératif que leur entretien soit le plus facile possible, pour des raisons économiques et techniques (pouvoir intervenir rapidement).

→ Résistance des clôtures et du mobilier à la pression des embâcles lors des crues.

→ **Facilité de remplacement des éléments abimés : résistance à l'humidité, aux insectes, au dégradations**

...



clôtures et mobilier

Le mobilier urbain

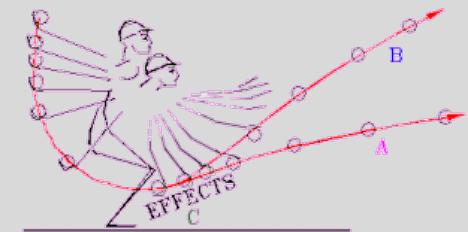
Les aires de pique nique

→ Localisation privilégiée près de la cale



Les bancs

→ Privilégier le bois



Les jeux pour enfants

→ Localisation privilégiée au plus près du centre bourg

La signalétique

→ À prévoir à chaque entrée de parcelle : informer, expliquer les usages, donner des renseignements pédagogiques ...

clôtures et mobilier

Les cheminements piétons : « se poser sur le sol »

Les cheminements dans les parcelles doivent être praticables en toutes saisons.

Ils doivent être respectueux du milieu naturel :

- éviter l'imperméabilisation des sols,
- ne pas contrarier les débordements du fleuve,
- être le plus doux possible par rapport à la faune et la flore locale.

→ Ne pas avoir un traitement uniforme mais **adapter les cheminements** aux différents usages des parcelles.

→ **Être facile d'entretien** pour garantir leur maintenance dans les meilleures conditions.

→ **Une préférence pour le bois** (entretien, produit local, ...) mais vigilance aux risques de glissades.



Table ronde 3

les jardins partagés



les jardins partagés

Une adhésion au principe de jardins partagés

Faire autre chose que des potagers

Des jardins partagés dans un bourg rural ?

- Vocation pédagogique (apprendre et transmettre)
- Vocation ludique : pouvoir trouver à proximité immédiate des équipements permettant de manger ensemble, de jouer aux boules, de faire jouer les enfants...
- Réelle envie des habitants pour ce projet (cf questionnaire)

Des difficultés à surmonter

Des espaces complexes

- Assurer le fonctionnement des jardins dans la durée
4 à 9 personnes prêtent à y consacrer du temps (cf. questionnaire)

- Réguler les éventuels conflits de voisinage

- Gérer la ressource en eau

Charte



des jardins

les jardins partagés

Des jardins partagés dans un bourg rural ?

Cette idée est à priori paradoxale, pratiquement tous les habitants disposant déjà de leur propre jardin.

→ Faire autre chose que des potagers

L'idée d'un poulailler paraît peu crédible, compte tenu des risques de nuisances induites.

Des vergers, de la vigne, des fleurs ...

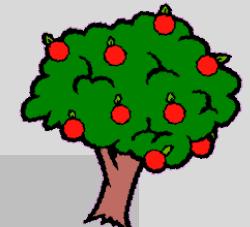
L'implantation des ruches peut s'envisager, avec une jachère fleurie pour les abeilles.

Les oiseaux sont nombreux sur ces sites : nichoirs, mangeoires pour les accueillir, observatoires pour les regarder...

→ Une dimension économique à explorer

La sylviculture communale.

La location à de jeunes maraîchers (taille des parcelles peu adaptées).



les jardins partagés

Des jardins pédagogiques ?

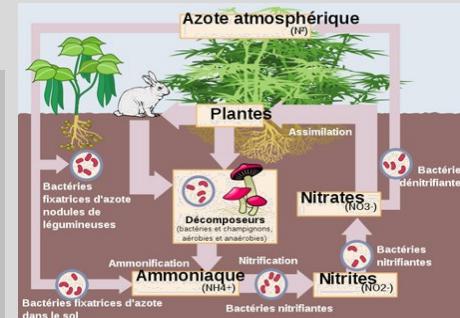
L'école dispose déjà de son propre jardin mais il est petit.

→ L'école est un partenaire du projet mais le Centre de Loisir, les associations pourraient aussi être impliqués dans le projet : **ouvrir le projet des jardins partagés à une diversité de participants**, habitants, associations, structures de loisirs pour qu'ils puissent apporter leurs idées, leur dynamisme.

Un habitant de la commune, écologue, pourrait animer cette vocation pédagogique, en lien avec les professeurs de l'école.

Par contre, les jardins partagés peuvent faire exemple pour innover, changer les habitudes de jardinage.

→ **Un jardin biologique** pourrait avoir une valeur d'exemple pour les jardiniers.



le calendrier du projet

Novembre 2015

Tables rondes du 14 et 28 : préconisations pour le cahier des charges d'aménagement.

Décembre 2015

A partir du cahier des charges, travail d'un groupe d'étudiants en architecture, sous la direction de Bernard Brunet, sur l'aménagement des parcelles (usages, clôtures et abords, circulations et aménagements, signalétique,...)

21 Janvier 2016

Réunion d'échanges avec les étudiants sur l'avancement du projet

Fin Mars 2016

Réunion publique : second retour des étudiants présentation du projet

Passation des marchés de travaux
Engagement des travaux
1° étape : installation des nouvelles clôtures
2° étape : aménagements intérieurs, mobilier, signalétique ...

Finalisation
de la
convention
de mise à
disposition
des terrains
de l'État à la
commune